



Un passage réussi...

Le passage à la Régie s'est fait en douceur dans la nuit du 31 mars et depuis la RME a pris sa place, toute sa place dans notre ville.

Notre Régie s'est fait un nom et son logo est reconnu.

Tout ceci s'est réalisé sans heurt car nous avons bénéficié de la compétence et de l'expérience des personnels venant de Veolia, de la mairie ou d'ailleurs.



Accueil clientèle

...mais beaucoup de questions

Nos hôtesse d'accueil et l'ensemble du personnel de la RME ont accueilli énormément de monde.

Nous nous sommes rendu compte que beaucoup n'avaient pas lu nos informations... ou ne les avaient pas pleinement comprises.

Nous nous devons de réexpliquer certains points :

➔ Une facturation tardive

La mise en page de la facture imprimée a subi des retards qui ne sont pas de notre fait. Mais à ce jour, tous les abonnés ont reçu leur facture (le dernier groupe en octobre). Désormais nous allons pouvoir facturer à période régulière.

➔ La double facture : eau potable et assainissement

Vous avez reçu de la RME la facture « Eau Potable » et de Veolia la facture « Assainissement » (ou allez la recevoir).

En effet, seul le contrat de délégation pour l'eau potable est arrivé à échéance en avril 2012. Le contrat d'assainissement se poursuit avec Veolia qui en assure la facturation. Cette situation pourra évoluer dans le temps...

➔ La mensualisation

Elle ne peut se faire sans votre accord.

Vous êtes nombreux à avoir accompli cette démarche auprès de la RME.

Pour les autres, je vous encourage à la faire, c'est plus simple pour vous et pour nous.

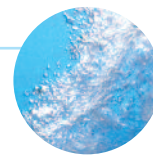
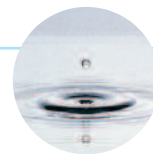
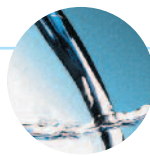
Mais c'est un choix personnel... sans obligation.



Relève de compteur



Entretien du réseau



L'année 2013

Facturation

➔ Si vous avez choisi la mensualisation :

Vous paierez chaque mois, de janvier à septembre, la même somme (9 prélèvements). En octobre, vous recevrez votre facture pour l'année 2013 et vous serez prélevé de la différence (entre ce que vous devez et ce que vous avez versé) en novembre (et décembre si le reliquat est important). En cas de trop perçu, nous vous reverserons la différence.

➔ Si vous n'êtes pas mensualisé :

Vous recevrez 2 factures par an.

1^{ère} facture : Abonnement du 1^{er} semestre 2013
Consommation des 6 derniers mois

2^e facture : Abonnement du 2^d semestre 2013
Consommation des 6 derniers mois

Les tarifs : le temps de la réflexion !



8 mois de fonctionnement ne permettent pas de connaître pleinement les charges financières de la Régie, et afin de ne pas compliquer les choses, nous avons décidé de maintenir pour l'année 2013, les tarifs actuellement en vigueur.

L'année 2013 sera l'année de travail pour la refonte complète des tarifs. Nous allons tout mettre à plat et réaliser une nouvelle grille qui ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier 2014, mais qui sera connue au plus tard en octobre 2013.

Tarifs 2013

- ➔ Abonnement : 155 € / an
- ➔ Consommation de 0 à 120 m³ 0,56 € / m³
- ➔ Consommation de 121 à 6 000 m³ 1,92 € / m³
- ➔ Consommation de 6 001 à 24 000 m³ 1,60 € / m³
- ➔ Consommation > 24 000 m³ 1,28 € / m³

et n'oubliez pas que l'eau du robinet est la meilleure...

Le Président de la Régie Malouine de l'Eau.

Yvon Piednoir